

Demande d'injonction visant la mine Canadian Malartic : Des citoyens exigent le respect des lois et des normes

Malartic, 15 août 2016. Des citoyens affectés par les opérations de la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic —la plus grande au pays en milieu habité— ont déposé aujourd'hui à la Cour supérieure du Québec une demande [d'injonction](#) exigeant que la minière respecte en tout temps les normes du Québec et les conditions de son permis. L'injonction vise aux premiers chefs le respect des normes de bruit la nuit et les limites de quantités de roches extraites chaque jour.

La demande en [injonction](#) est déposée par deux citoyens de Malartic et appuyée par le Comité de citoyens de la zone de la voie ferrée de Malartic, lequel vise un secteur de la ville regroupant quelque 700 foyers et 1400 personnes, tous situés à l'intérieur d'une distance de moins de 800m de la mine. Messieurs Lemire et Gagnon Lamothe, les demandeurs de l'injonction, sont deux pères de familles avec de jeunes enfants qui n'en peuvent plus du bruit en continue de la mine, surtout la nuit, de même que de l'ensemble des impacts que la mine occasionne avec la poussière et les dynamitages quotidiens.

« Nous sommes exaspérés, à bout de patience. Nous vivons depuis plus de cinq ans à côté de la plus grosse mine à ciel ouvert en milieu habité au pays et ni la minière, ni le ministre de l'environnement ne sont en mesure d'assurer le respect des normes et des conditions du permis. Nous ne sommes pas contre le développement minier, mais nous n'accepterons pas

que cela se fasse au détriment des lois et des droits des citoyens qui sont les plus immédiatement affectés », explique Louis Trottier, porte-parole du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic.

Rappelons que le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic a également appuyé le dépôt d'un [recours collectif](#) le 1er août 2016 en relation avec les multiples impacts des opérations de la mine Canadian Malartic.

Plus de 3500 dépassements des normes

Le recours allègue que la mine Canadian Malartic a commis plus 3500 infractions aux normes depuis sa mise en exploitation en 2011, incluant plus de 366 dépassements des normes de bruit la nuit dans la dernière année seulement. « Nous sommes exaspérés des dépassements à répétition des normes de bruit la nuit. Grondement des machines et des camions, l'usine qui scille toute la nuit, les foreuses qui vrillent et qui frappent, les roches qui tombent dans les bennes de camions, plusieurs citoyens sont directement affectés. Troubles de sommeil, insomnie, réveils en sursaut, stress, les enfants qui dorment males... il faut que ça cesse. Le vivre une journée est une chose, mais le vivre en permanence, 24h sur 24h, 365 jours par année, pendant des années, en est une autre », explique M. Trottier.

Des volumes de roches beaucoup plus élevés que permis au départ

La demande en injonction allègue également que la minière Canadian Malartic n'aurait pas respecté ses autorisations en exploitant beaucoup plus de roches sur une base quotidienne que la moyenne de 120 000 tonnes originellement prévues dans les évaluations environnementales en 2009. En 2014 et 2015, les taux d'extraction ont atteint près de 170 000 tonnes par jour, soit près de 40% supérieur au taux moyen originellement prévu.

La minière demande maintenant au gouvernement du Québec de lui octroyer un permis qui lui permettrait d'exploiter pratiquement le double du seuil original en atteignant 220 000 tonnes par jour. « Ça n'a aucun sens, avec un taux d'extraction aussi élevé, comment peut-on prétendre que les lois et les normes seront respectés à l'avenir si elles ne le sont pas présentement ? » s'interroge M. Trottier.

Où est le ministère de l'Environnement? A-t-il fermé les yeux toutes ces années?

Face aux dépassements répétés des normes et face à ce qui semblent être des violations graves des conditions originalement permises pour la minière Canadian Malartic, les citoyens s'interrogent sur le rôle du ministère de l'Environnement. « Où le ministère de l'Environnement dans toute cette affaire? Que fait-il? Pourquoi n'a-t-il pas agi pour rappeler à l'ordre la minière durant toutes ces années? Va-t-il autoriser l'agrandissement de la mine avec tout ce que cela implique comme impacts sur les citoyens? Cela ne nous rassure pas du tout pour l'avenir », affirme M. Trottier.

Soirée d'information à Malartic, 15 août, 19h00

Tous les citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic sont d'ailleurs invités à participer à la deuxième soirée d'information concernant le recours collectif qui aura lieu ce soir, 15 août 2016, à compter de 19h00 au Théâtre Meglab de Malartic. Pour l'occasion, les avocats spécialisés du bureau Trudel Johston et L'Espérance seront présents pour répondre aux questions des citoyens concernant le recours collectif, leurs droits et les options qui s'offrent à eux. Ils expliqueront également les tenants et les aboutissants de la demande en injonction déposée aujourd'hui à la Cour supérieure du Québec. Les médias sont les bienvenus.

En parallèle des recours juridiques annoncés, rappelons que le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic maintient sa principale demande, soit celle d'offrir à tous les citoyens affectés par la mine la possibilité d'être relocalisés ailleurs à Malartic ou en région à l'aide d'un programme de rachats de résidences basé sur « une juste valeur de remplacement » et non sur « une simple valeur marchande ».

Notre nouveau site Internet : www.comitecitoyenmalartic.org

Pour information :

Les représentants du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic, de même que les avocats spécialisés, dont Me Philippe Trudel, seront présents ce soir à Malartic pour répondre aux questions des citoyens et des médias (**Théâtre Meglab à compter de 19h00**).



luisaene / 15 août 2016

Recours collectif à Malartic

Vous êtes propriétaires, locataires ou résidents dans la zone au sud de la voie ferrée à Malartic ? Ou vous l'avez déjà été à un moment ou un autre entre le 1er août 2013 et aujourd'hui ?

Si oui, vous pourriez bénéficier d'un recours collectif qui a été déposé à la Cour supérieure du Québec et qui vise à dédommager les citoyens pour les impacts occasionnés par les opérations de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic (poussières, bruit, vibrations/dynamitages, etc.).

Les compensations visées par le recours :

[Lire la suite](#)



cczsm / 8 août 2016

Mine à Malartic : La minière toujours fermée à s'entendre avec les citoyens les plus affectés

Malartic, 8 août 2016. Derrière les beaux discours d'ouverture de la minière Canadian Malartic se cache une triste réalité. En affirmant vouloir contester le recours collectif relié aux impacts de ses opérations, la minière Canadian Malartic ferme la porte à toute possibilité de s'entendre avec les citoyens les plus affectés par la mine, notamment ceux représentés par le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic. Elle ferme également la porte à soumettre ses offres de compensation à la supervision d'un juge indépendant, qui aurait permis un règlement rapide, juste et équitable pour tous. Face à ce refus de discuter de la minière, les citoyens demeurent plus déterminés que jamais à poursuivre leurs démarches. Ils invitent les citoyens aux rencontres d'information le 8 (ce soir) et 15 août, à 19h00, au Théâtre Meglab de Malartic.

[Lire la suite](#)



cczsm / 8 août 2016

Mine à Malartic: Les citoyens dénoncent l'intimidation et invitent les rési-

dents de la zone sud à une soirée d'information

Malartic, 3 août 2016. Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic dénonce l'intimidation et tient à rétablir les faits en relation avec les déclarations faites récemment par certains des auteurs du Guide de cohabitation, lequel est élaboré par la mine Canadian Malartic, la ville de Malartic et le Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM).

[Lire la suite](#)



cczsm / 3 août 2016 / Leave a comment

Recours collectif à Malartic : la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada appuient les citoyens

Malartic, 1^{er} août 2016. En réaction à [l'annonce](#) du dépôt d'un [recours collectif](#) évalué à plus de 70 millions en relation avec les impacts occasionnés par les opérations de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada tiennent à souligner leur appui entier aux citoyens qui tentent de défendre leur droit à un environnement de qualité.

[Lire la suite](#)

 cczsm / 1 août 2016

Mine à Malartic : Recours collectif déposé à la Cour supérieure du Québec

Malartic, 1er août 2016. Le Comité citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic annonce aujourd'hui le [dépôt d'un recours collectif](#) (pdf) à la Cour supérieure du Québec dans le but d'obtenir une compensation juste et équitable pour les multiples impacts reliés aux opérations de la mine d'or Canadian Malartic, la plus grande mine à ciel ouvert située en milieu habité au Canada. [Lire la suite](#)

 cczsm / 1 août 2016 / Leave a comment

Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic / Proudly powered by WordPress